Le parcours de la loi

1 Le texte est déposé à l'Assemblée nationale par un député ou par le Gouvernement.

2 Après avoir été discuté et modifié par l'une des commissions, le texte est débattu puis adopté en séance publique

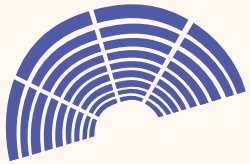

3 Le texte effectue des allers-retours entre l'Assemblée et le Sénat, qui tentent d'adopter un texte identique : c'est la « navette »

En cas de désaccord, c'est l'Assemblée qui a le dernier mot

4 Le Président de la République promulgue la loi, elle devient obligatoire

Un peu d'Histoire...

Le 17 juin 1789, les députés du Tiers-État, considérant qu'ils sont assez nombreux pour représenter la nation, se proclament Assemblée nationale. La Noblesse, le Clergé et le Tiers-État sont abolis, c'est le début de la Révolution française.
Le 26 août 1789, l'Assemblée nationale constituante adopte la **Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen** dans laquelle sont reconnus les droits de tout individu, quelle que soit sa naissance.

Les faux-amis

- Ce « **baromètre** » n'indique pas le temps qu'il fait mais se porte au revers d'une veste, c'est l'insigne des députés.

- Aucun son ne peut sortir de ce « **piano** », C'est un meuble, nommé piano, qui sert à distribuer les messages aux députés. Il est visible dans la salle des conférences.

Le savais-tu ?

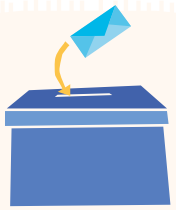

- L'âge minimum pour devenir député est de **18 ans**. C'est le même âge que pour pouvoir voter !

- Les députés **votent les lois** mais sont également chargés de **contrôler le Gouvernement**. Pour cela, ils peuvent poser des questions aux ministres, interroger toute personne qu'ils jugent utile d'entendre et enquêter sur de nombreux sujets.

IMPRESSION : ATELIER DE REPROGRAPHIE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Bienvenue à l'Assemblée nationale

www.assemblee-nationale.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

577 députés pour représenter les Français

Les députés sont élus à l'Assemblée pour 5 ans par tous les citoyens français de plus de 18 ans. Ils siègent au Palais-Bourbon, dans la **Salle des séances** en forme d'hémicycle.

Chacun des 577 députés est élu dans une **circonscription**, c'est-à-dire une partie de territoire dans laquelle vivent les électeurs d'un député. Tout en gardant un lien étroit avec les habitants de leur circonscription, les députés votent les lois selon l'intérêt de tous les Français.

Les députés peuvent être membres d'un groupe politique constitué d'au moins 15 membres.

Grâce aux débats entre majorité et opposition, les députés font vivre **la démocratie**.

Lexique parlementaire

Parlement : Constitué de l'Assemblée nationale et du Sénat.
Commission : Groupe de députés chargés d'étudier les textes avant le vote dans l'hémicycle et de contrôler l'action du Gouvernement.
Amendement : Proposition de modification d'un texte de loi soumise au vote des parlementaires.

Qui fait quoi dans l'hémicycle ?

La répartition actuelle des sièges des députés résulte des dernières **élections législatives** qui ont eu lieu en juin 2017.

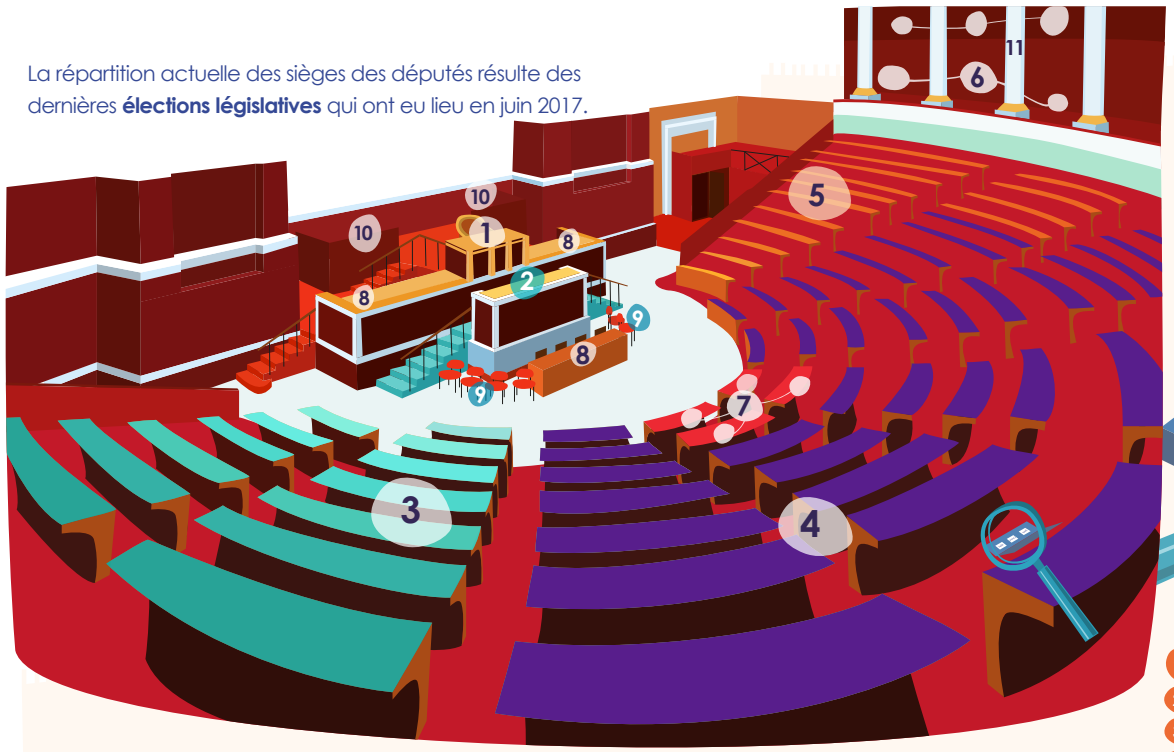

Devant tous les députés se trouve un petit boîtier électronique, qui leur sert pour voter (pour, contre ou abstention).

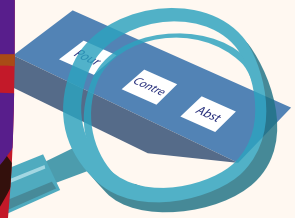

1. Le Président
2. L'orateur
3. L'opposition de droite
4. La majorité
5. L'opposition de gauche
6. Le public
7. Les ministres
8. Les rédacteurs
9. Les huissiers
10. Les fonctionnaires
11. Les journalistes

Le rôle de chacun durant une séance

1 Le Président dirige les séances de l'Assemblée, depuis son bureau, le « perchoir ». Il veille au bon déroulement des débats en faisant respecter la répartition du temps de parole ou les modalités de vote.

2 L'orateur est un député ou un ministre qui fait un discours devant l'Assemblée dans le cadre d'un débat, il ne doit pas dépasser un temps de parole précis.

3 4 5 Les 577 députés disposent tous d'une place précise dans l'hémicycle. Ils sont répartis en fonction de leur groupe politique. Les députés d'opposition de droite 3 sont à la droite du Président; les députés de la majorité 4 au centre; les députés d'opposition de gauche 5 à la gauche du Président.

6 Toutes les séances de l'Assemblée sont publiques. On peut y assister dans les tribunes ou en direct sur internet.

7 Les ministres font partie du Gouvernement. Les mardis et les mercredis après-midi, ils répondent aux questions des députés.

8 Les rédacteurs rédigent le « compte rendu intégral » des débats.

9 Les huissiers veillent au respect des règles d'accès et de circulation dans la salle.

10 Les fonctionnaires préparent le dossier du Président et le conseillent pour le bon déroulement de la séance.

11 Les journalistes se trouvent dans les tribunes au dessus du public.